

pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

| **pHARe, un programme global
de prévention du harcèlement**

Etat des lieux du harcèlement entre élèves en France

- En 2017, 94,1 % des collégiens⁽¹⁾ déclarent se sentir bien dans leur établissement mais avec une perception du climat scolaire moins bonne au fil de la scolarité et dans les collèges REP+
 - 5,6 % des élèves sont en situation de multivictimation, ce qui est en baisse par rapport à 2013. Peu d'écart Rep-hors rep
 - Mais le nombre de victimes de vidéos, photos, rumeurs humiliantes sur Internet est passé de 4,1 à 9,9, davantage subi par les filles
 - 22 % des collégiens estiment qu'il y a plutôt beaucoup ou beaucoup de violence dans leur établissement
- En 2020-2021, lors de la première enquête primaire, 92,4 % des élèves⁽²⁾ de CM1-CM2 déclarent se sentir "bien" ou "très bien" dans leur école.
 - 24,7 % des élèves déclarent avoir été victimes d'au moins une violence de façon répét
 - 2,6 % des élèves déclarent des situations de forte multivictimation
 - Les élèves multivictimisés se confient plus souvent, même si un tiers n'en parle à personne



(1) Hubert T., 2017, "94 % des collégiens déclarent se sentir bien dans leur collège", Note d'Information, n°17.30 MEN-DEPP.

(2) Traore B., 2022, "Résultats de la première enquête de climat scolaire et victimation auprès des élèves de CM1-CM2", Note d'Information, n°22-08 MENJS-DEPP.

Un enjeu de société

- Un sujet avec un très fort impact dans la société
- Volonté d'éradiquer ce phénomène, qui touche chaque année un peu plus de 5 % de la population scolaire
- Offrir des réponses renouvelées pour faire face aux phénomènes de cyberharcèlement en hausse permanente

Cadre national

La concrétisation d'une politique publique de prévention menée depuis 2011

- 10 ans de Stop Harcèlement
- 10 ans du Prix Non au harcèlement
- Programme « clé en main »

Un engagement porté au plus haut niveau de l'État

Mobilisation du Président de la République sur les réseaux sociaux

Priorité donnée au bien-être des élèves

« Chaque élève doit se sentir accueilli, encouragé dans ses efforts et ses réussites et préservé des discours dévalorisants, de toute forme de discrimination ou de violence et du fléau du harcèlement. »

Circulaire de rentrée 2022 du 29 juin 2022 (BO du 30 juin 2022)

Une inscription dans la loi

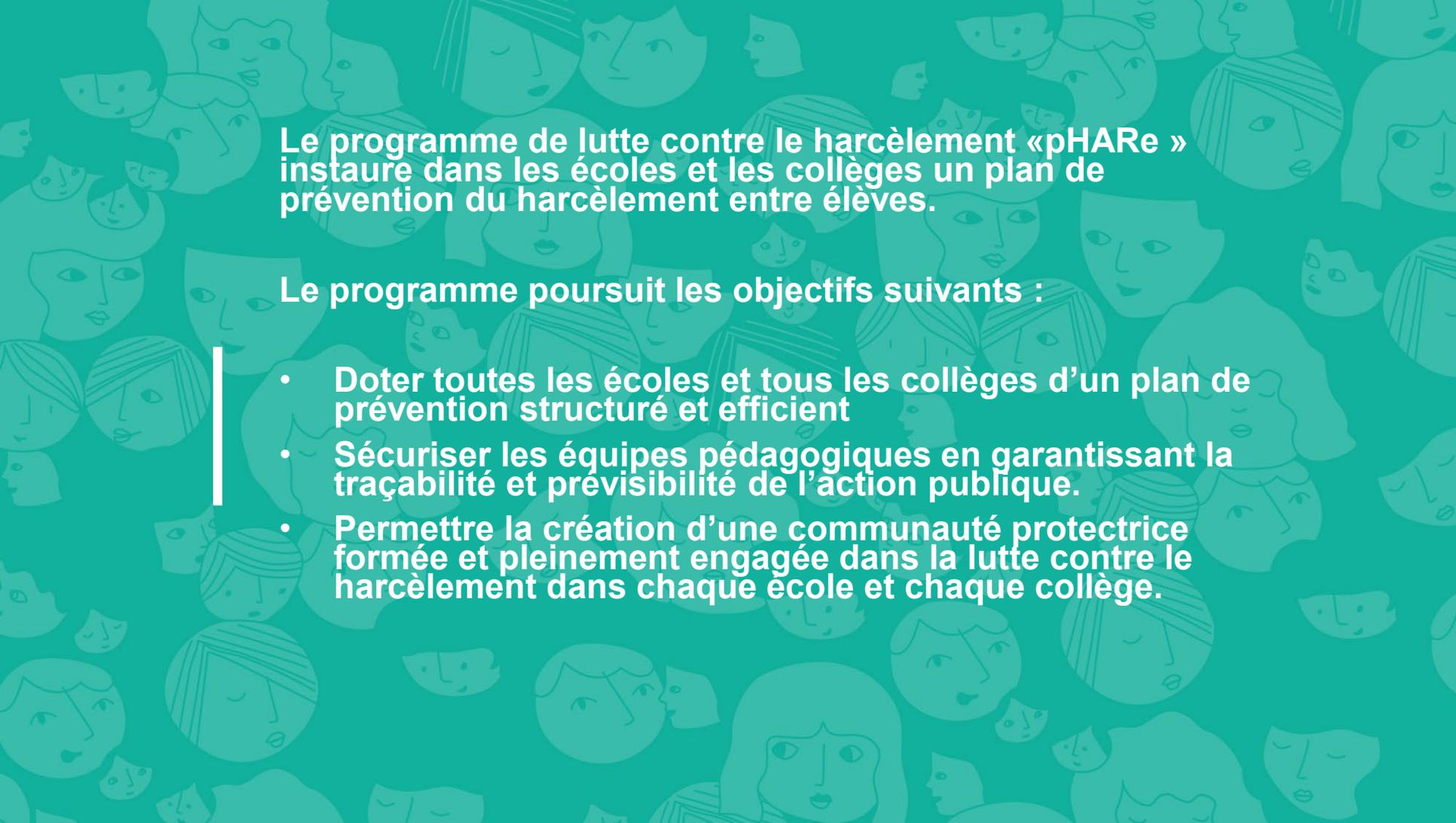
Article L511-3-1 du Code de l'éducation / Loi pour une Ecole de la confiance du 26 juillet 2019 - article 5

« *Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale* ».

Article L111-6 du Code de l'Education / Loi du 2 mars 2022 visant à lutter contre le harcèlement scolaire - article 1 :

- « *les établissements d'enseignement scolaire et supérieur publics et privés ainsi que le réseau des œuvres universitaires prennent les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire et universitaire* » ;
- un nouveau délit de harcèlement scolaire est créé. Il peut être commis à l'encontre d'un élève par un autre élève ou par un personnel de l'établissement ;
- des peines spécifiques tenant compte du nombre d'ITT sont prévues : jusqu'à 10 ans d'emprisonnement en cas de suicide ou de tentative de suicide de la victime, plus une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 euros.





Le programme de lutte contre le harcèlement «pHARe » instaure dans les écoles et les collèges un plan de prévention du harcèlement entre élèves.

Le programme poursuit les objectifs suivants :

- **Doter toutes les écoles et tous les collèges d'un plan de prévention structuré et efficient**
- **Sécuriser les équipes pédagogiques en garantissant la traçabilité et prévisibilité de l'action publique.**
- **Permettre la création d'une communauté protectrice formée et pleinement engagée dans la lutte contre le harcèlement dans chaque école et chaque collège.**

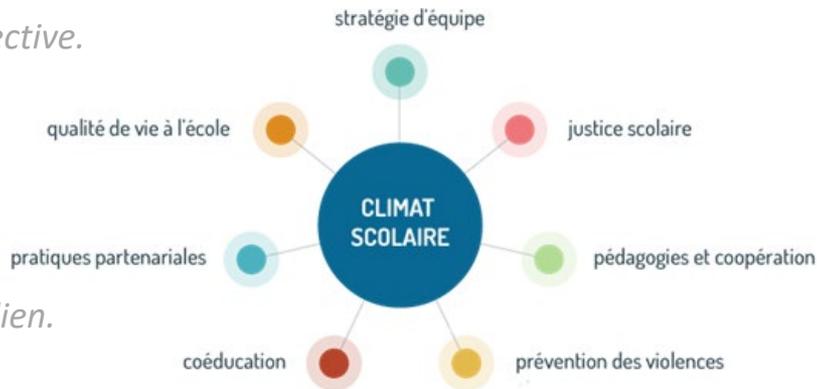
Pourquoi un programme ?

Un programme systémique qui s'inscrit dans la démarche de climat scolaire

Le climat scolaire concerne toute la communauté éducative : élèves, personnels, parents.

C'est une responsabilité collective.

*C'est la construction du bien vivre et du bien être pour les élèves et le personnel de l'école.
Le défi est d'implanter des pratiques dans le quotidien.*



NON AU HARCÈLEMENT

TOUS AMBASSADEURS CONTRE LE HARCÈLEMENT !

QU'EST CE QUE pHARe ?

Le premier programme français de prévention du harcèlement entre élèves.

OÙ ET QUAND ?

Dans 100 % des écoles élémentaires et des collèges publics à la rentrée 2022.

POUR QUI ?

Pour tous les élèves du CP à la 3e.

EN QUOI CONSISTE pHARe ?

- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels.
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.

Créer une communauté
protectrice avec

pHARe

COMMENT ?

- Impliquer les personnels et les élèves.
- Associer parents et partenaires.
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- Mettre à disposition des professionnels une plateforme numérique dédiée.
- Suivre l'impact de ces actions.

À QUOI S'ENGAGE L'ÉCOLE OU LE COLLÈGE pHARe ?

Charte d'engagement pour 2 ans

- Constituer une équipe ressource de 5 personnels formés.
- Formaliser un protocole de traitement des situations de harcèlement.
- Former une équipe d'élèves ambassadeurs dans chaque collège.
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles.
- Participer aux temps forts : prix Non au harcèlement (NAH),
- Journée NAH, Safer Internet Day.
- Organiser 10 heures annuelles d'apprentissage dès le CP.

Comment fonctionne pHARe ?

- Ce programme combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets
- Il se présente sous la forme **d'un échéancier d'actions**, film annuel prédéfini, **à mettre en place tout au long de l'année scolaire.**

FILM ANNUEL 2022/2023

pHARe, Programme de lutte contre le harcèlement à l'École

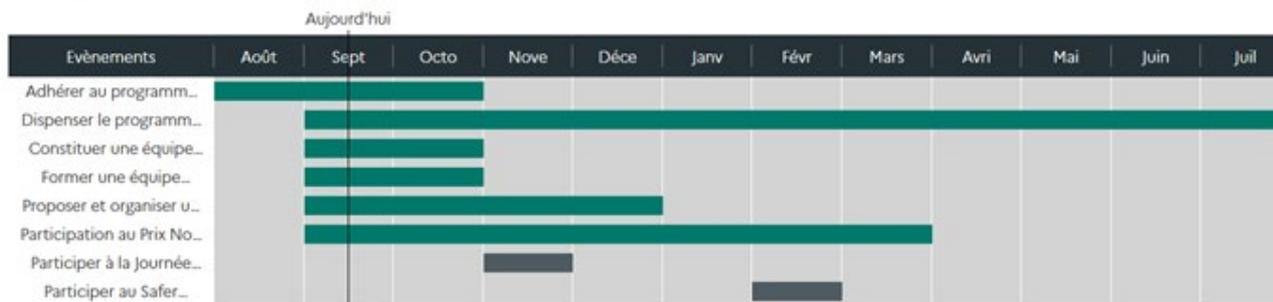
Les composantes du programme pHARe +

Le film annuel de pHARe

Vue annuelle Vue trimestrielle



- Evènement passé mais formulaire(s) toujours accessible(s)
- Evènement en cours
- Evènement à venir



FILM ANNUEL DE pHARe

Actions pHARe à engager

1. Adhérer au programme pHARe niveau 1 (ou 2)⁽¹⁾
 - Accéder au programme pHARe niveau 1 (ou 2)
2. Constituer une équipe ressource
 - Campagne d'inscription des membres de l'équipe ressource
 - Confirmer la participation de l'équipe ressource aux formations
 - Déposer le protocole de prise en charge
3. Dispenser le programme des 10h d'apprentissages
 - Campagne d'inscription des équipes programme
 - Confirmer la réalisation du programme des 10h d'apprentissages
4. Former une équipe d'élèves ambassadeurs au sein de mon collègue
 - Campagne d'inscription de l'équipe référents ambassadeurs
 - Campagne d'inscription des élèves ambassadeurs
 - Confirmer la participation des ambassadeurs aux formations
5. Participer à la Journée Non au harcèlement du 10/11/2022
 - Confirmer la participation à la journée NaH de son école ou de son collègue
6. Participation au Prix Non au harcèlement
 - Confirmer la participation au concours Nah
 - Bilan de participation au concours Nah
7. Participer au Safer Internet Day
 - Confirmer la participation au Safer Internet Day
8. Organiser des temps de sensibilisation des personnels et des parents
 - Renseigner Atelier parents
 - Renseigner Atelier Personnels

(1) Uniquement la première année de l'entrée dans la labellisation

Un espace documentaire

La plateforme numérique pHARe met à disposition des contenus pédagogiques et de formation, des ressources de présentation en accès libre aux superviseurs académiques, aux directeurs, IEN et principaux, et à tous les personnels impliqués dans le programme au sein des structures.

La communauté éducative pourra à terme avoir accès à certaines parties de cet espace documentaire.

Les ressources pédagogiques couvrent du cycle 2 au cycle 4 pour accompagner les 10 heures d'apprentissage incluses dans le programme pHARe.

Espace documentaire

Contenus éducatifs

Liste des mallettes

The screenshot displays a grid of educational resource cards. Each card features a title, a brief description, and a 'NON AU HARCELEMENT' logo. The cards include:

- PROGRAMME 10 HEURES D'APPRENTISSAGE**: A card with a yellow background showing children working.
- TRIS AMBASSADEURS CONTRE LE HARCELEMENT !**: A card with a blue background featuring cartoon characters.
- FORMATION DES EQUIPES RESSOURCES**: A card with a green background showing two women looking at a screen.
- MALLETES DES PARENTS**: A card with a white background showing a family and a child.
- # Bienvenue Les 6^e**: A card with a purple background showing children using tablets.
- PILOTAGE**: A card with a blue background showing a woman presenting to a group.
- Temps forts**: A card with a green background featuring a calendar and a smartphone.

Action 1 : valider la charte d'engagement

Adhésion charte d'engagement

Chaque directeur ou principal pHARe validera la charte, après authentification de celui-ci, ce qui lui permettra d'accéder aux espaces de la plateforme pHARe : film annuel, ressources et tableaux de bord

<https://nah.in.phm.education.gouv.fr/nah/>

Charte d'engagement pHARe 1



Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse
 Votre adhésion au programme pHARe a débuté le 25/05/2022 pour votre établissement 00218262 COLLEGE suite à la validation de la charte d'engagement par Nom CE2 00218262 Prenom CE2 00218262.

RAPPEL CHARTE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES ET DES COLLÈGES PHARE

PRÉAMBULE

Le harcèlement sous toutes ses formes nie les valeurs de la République et de son École. L'école est perçue par certains élèves comme un lieu de souffrance en raison de la violence réciproque subie, infligée ou de leur entourage social immédiat. La prévention du harcèlement est un enjeu majeur pour la réussite éducative : en effet, le fait d'être victime ou auteur de harcèlement entre élèves peut être à l'origine de difficultés scolaires, d'absentéisme, voire de décrochage, mais aussi engendrer de la violence ou des troubles de l'équilibre psychologique et émotionnel. Cela peut conduire à des dépressions graves pour celui qui en est victime, marquer parfois jusqu'au suicide. La loi Pour une École de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Prévenir et lutter contre le harcèlement est donc un enjeu qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative.

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement entre élèves qui s'accompagne de nombreux outils de traitement des situations de harcèlement ainsi que de contenus pédagogiques et éducatifs de prévention dispensés tout au long de l'année scolaire en la page d'une école ou d'un collège engagé dans la lutte contre tous les phénomènes de harcèlement. Le label ne garantit certes pas l'absence de phénomène de harcèlement dans l'établissement mais offre l'engagement que les situations seront suivies avec la plus grande attention, le bien-être des élèves étant central.

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES pHARe1

1. Mon école s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme pHARe.
2. Mon école s'engage à s'appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
3. Mon école prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon école s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
5. Mon école s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
6. Mon école s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES COLLÈGES pHARe1

1. Mon collège s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme pHARe.
2. Mon collège s'engage à constituer une équipe ressource de 5 personnels et à suivre la formation dispensée par l'académie.
3. Mon collège prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon collège s'engage à former au moins 10 ambassadeurs collégiens pour devenir acteurs de la prévention et lanceurs d'alerte.
5. Mon collège s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
6. Mon collège s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
7. Mon collège s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves de la 6^e à la 3^e.

NON AU HARCÈLEMENT

Action 2.1 : constituer une équipe ressource

Le principe

- Le principal ou l'IEN constitue une équipe **locale et pluricatégorielle** sensibilisée aux phénomènes de harcèlement, familiarisée aux outils pédagogiques et éducatifs et formée au traitement des situations.
- **L'académie** propose aux membres de l'équipe ressource huit journées de formation sur deux ans (4 jours la 1^{re} année, 4 jours la 2^{de} année).
- La plateforme pHARe met à la disposition des membres de l'équipe ressource **un espace dédié à l'autoformation en complément de la formation académique.**

Action 2.1 : constituer une équipe ressource

Mise en œuvre

- Le chef d'établissement ou l'IEN constitue une **équipe composée de 5 personnels** au minimum.
- **Pour les collèges** : le CPE - 2 ou 3 enseignants - une ou deux personnes choisie(s) parmi assistant social, infirmier, assistant d'éducation, coordinateur éducation prioritaire, personnel ULIS, enseignant référent, directeur SEGPA...
- **Pour le premier degré** : L'IEN de **circonscription** constituera une équipe au niveau de la circonscription avec des professionnels mobilisables pour appuyer les écoles : CPC, *directeur d'école (déchargé si possible)*, un ou deux personnels parmi infirmier, maîtres spécialisés, Psy-EN.
- Le chef d'établissement ou l'IEN inscrit chaque personnel de l'équipe ressource sur **la plateforme numérique pHARe**.

Action 2.1 : constituer une équipe ressource

Objectifs de la formation académique

- Former les personnels à anticiper, prendre en charge et résoudre toutes les situations de harcèlement ;
- Contribuer à l'installation et à la professionnalisation des équipes ressources dans les écoles et collèges, notamment en matière de repérage et de traitement des situations de harcèlement des élèves ;
- Recevoir une formation complète sur les problématiques de harcèlement et de cyberharcèlement au plan scientifique, juridique et psychologique ;
- S'acculturer avec l'écosystème de cette politique publique : maîtrise des circuits institutionnels, maillage partenarial, plan de prévention académique.

Action 2.1 : constituer une équipe ressource

Confirmation du suivi de la formation par l'équipe ressource

- Le chef d'établissement ou l'IEN confirme sur la plateforme numérique pHARe la participation de l'**équipe ressource**

Action 2.2 : déposer le protocole de prise en charge

Formalisation des protocoles de prise en charge

- Le protocole de prise en charge des situations de harcèlement entre élèves constitue l'expression écrite de l'organisation prévue par l'école ou le collège en cas de suspicion de harcèlement ou de harcèlement avéré.
- Ce document décrit la stratégie collective retenue par l'équipe ressource sous la direction du directeur, IEN ou principal, et en détails les différentes étapes du processus de traitement en indiquant ce qu'il convient de faire

Campagne du 15/11 au 15/01

- Les directeurs, IEN et principaux déposent leur protocole sur l'espace numérique pHARe

Action 3 : dispenser le programme des 10h d'apprentissage

Le programme pHARe prévoit que 10h annuelles seront proposées aux élèves afin de :

- développer leurs **compétences psychosociales** ;
- développer leur capacité à travailler collectivement ;
- aborder toutes les facettes de la prévention du harcèlement sans discours moralisateur mais par des biais ludiques et pédagogiques.

Des mallettes pour sont à la disposition des équipes programme pour chaque cycle :

- cycle 2 ;
- cycle 3 ;
- cycle 4.



Action 3 : dispenser le programme des 10h d'apprentissage

Mise en œuvre :

- Les directeurs d'école et les principaux proposent aux personnels qui le souhaitent de s'engager pour mettre en place le programme des 10h. Ils sont désignés sous l'appellation « équipe programme » dans la plateforme pHARe.
- Cette équipe est destinée à dispenser les ressources pédagogiques lors de temps d'enseignements ou collectifs est à distinguer de « l'équipe ressource » formée à la prise en charge des situations de harcèlement.

Cependant certains personnels très impliqués peuvent, bien sûr, faire partie des deux équipes.



Action 3 : dispenser le programme des 10h d'apprentissage

- Les directeurs et principaux inscriront les membres de l'équipe programme dans la plateforme ;
- Le directeur ou principal organise avec les membres de l'équipe programme les 10h d'apprentissages en s'appuyant sur les ressources pédagogiques disponibles dans l'espace documentaire de la plateforme pHARe ;
- Les directeurs et principaux renseignent le formulaire « bilan de la réalisation du programme » lorsque celui-ci est terminé.



Action 4 : former une équipe d'élèves ambassadeurs contre le harcèlement au sein de mon collège

- Les ambassadeurs contre le harcèlement sont des élèves issus des classes de la cinquième à la troisième.
- Ils forment leurs pairs et initient des actions de prévention auprès de leurs camarades ou d'autres élèves des collèges et écoles alentours.
- Cette sensibilisation par les élèves a vocation à engager une démarche réflexive avec les potentiels témoins et écarter les risques de rejet de certains camarades.
- Des ressources dédiées à l'appel à candidature, aux modalités organisationnelles et à la formation des ambassadeurs sont disponibles dans l'espace documentaire de la plateforme pHARe.

**TOUS AMBASSADEURS
CONTRE LE HARCÈLEMENT !**

Action 4 : former une équipe d'élèves ambassadeurs contre le harcèlement au sein de mon collège

- Le chef d'établissement désigne deux « référents ambassadeurs » parmi les personnels de l'établissement et les renseigne sur la plateforme pHARe.
- Les référents ambassadeurs lancent un appel à candidature de 10 ambassadeurs choisis parmi les élèves de 5e, 4e et 3e lors des semaines de l'engagement.
- **Les élèves volontaires sont inscrits sur la plateforme par les référents ambassadeurs.**
- Le chef d'établissement confirme que les ambassadeurs contre le harcèlement ont suivi leur formation.

**TOUS AMBASSADEURS
CONTRE LE HARCÈLEMENT !**

Action 4 : former une équipe d'élèves ambassadeurs contre le harcèlement au sein de mon collège

Équipe référents des "Ambassadeurs collégiens" au sein de mon collège

- Les adultes volontaires, professeurs, CPE, infirmière, agents, assistants d'éducation, etc., sont associés au projet afin de devenir référents et facilitateurs de cette action.
- Ils seront en charge de la formation des ambassadeurs collégiens. Les formateurs y jouent un rôle de guidance et d'accompagnement.
- Forts de leurs connaissances, ils amèneront les ambassadeurs à élaborer une représentation précise du harcèlement qui repérera les caractéristiques, mettra au jour les stéréotypes tout en prenant conscience des enjeux des relations interpersonnelles.
- **Ces formateurs auront accès aux modules de formation dans l'espace ad hoc**

**TOUS AMBASSADEURS
CONTRE LE HARCÈLEMENT !**

Action 4 : former une équipe d'élèves ambassadeurs contre le harcèlement au sein de mon collège

1. Appel à candidature par les pilotes et inscriptions lors des semaines de la démocratie scolaire
2. Inscription des élèves ambassadeurs et adultes formateurs dans la plateforme
3. Ouverture des accès aux parcours de formation aux adultes formateurs
4. 10 novembre 2022 (au maximum) : début des formations



Action 5 : participer à la journée nationale non au harcèlement jeudi 10 novembre 2022

Le jeudi 10 novembre 2022 se déroulera la journée de mobilisation pour prévenir et lutter contre le harcèlement entre élèves.

Cette journée sera l'occasion pour les communautés scolaires et leurs différents partenaires d'organiser diverses manifestations sous différentes formes au sein de l'unité éducative ou plus largement à l'échelle locale.

- Le plateforme donnera accès à tous les outils de la campagne NAH : spot, outils de communication, livret pédagogique...



Action 6 : participer au prix non au harcèlement

date limite : 27 janvier 2023

Participation au concours Non Au Harcèlement

- Le concours « Non au harcèlement » est un autre temps forts de la politique publique de prévention du harcèlement. Ce prix récompense les projets collectifs dénonçant ce phénomène ou proposant des solutions pour lutter contre le harcèlement entre pairs, le cyberharcèlement et le harcèlement sexiste et sexuel ;
- La circulaire et le règlement du programme seront disponibles sur eduscol et la plateforme pHARe courant octobre.

Campagne du 1/10 au 27/01/23

- Les principaux diffuseront la circulaire au sein de leur établissement ;
- Chaque site devra inscrire au moins une classe au concours nah et suivre scrupuleusement les phases du concours ;
- Ils renseigneront le formulaire « bilan de la participation au concours nah » dans la plateforme.

Action 7 : participer au Safer Internet Day mardi 7 février 2023

Date de début : 1/02/2022

Date de fin : 1/03/2022

- Le Safer Internet Day, journée internationale pour un Internet plus sûr, est un rendez-vous déployé chaque année dans près de 150 pays et est devenu une fenêtre annuelle de diffusion de messages de prévention et de valorisation de pratiques innovantes concernant les usages numériques des jeunes partout dans le monde.
- Cet événement se déroule au mois de février. Les kits de sensibilisation clé en main seront disponibles dans la plateforme pHARe.



Action 8 : proposer un atelier parents et un atelier personnels

Date de début : 1/09/2022

Date de fin : 01/03/2023

- Les écoles élémentaires et les collèges proposeront un atelier de sensibilisation pour les parents et pour les personnels ;
- Des propositions d'ateliers type seront disponibles dans la plateforme pHARe.



| @Acteurs de pHARe

Missions des superviseurs académiques

Il est un membre **du copil académique** ;

Il est un **agent de liaison entre le niveau national et les pilotes des écoles et collèges du programme** ;

Il **pilote** le dispositif de formation des équipes ressource ;

Il **supervise**, selon la répartition académique arrêtée, la mise en œuvre du programme pHARe de la zone (*exemple suivi départemental*) ;

Il **réalise une remontée trimestrielle à son recteur et à la MPVMS** de la généralisation à partir **des données de la plateforme pHARe** ;

Il **suit les visios et les formations assurées par la MPVMS.**

Missions des « pilotes » : directeurs, IEN et principaux

Les directeurs d'école et les chefs d'établissement valident la charte d'engagement sur la plateforme. Ils ont les droits d'administration dans la plateforme pour leur école/leur établissement. Dans le 1er degré, l'IEN compose l'équipe ressource de sa circonscription et dépose le protocole. La plateforme est pour chacun d'eux un outil de pilotage.

Le volet équipes

- Désigne et inscrit dans la plateforme « l'équipe ressource » qui suivra la formation académique
- Désigne « l'équipe programme » chargée de dispenser les 10h annuelles d'apprentissages
- Désigne un personnel référent ou une équipe de référents formation ambassadeurs collégiens qui dispenseront la formation en collège

La mobilisation de l'école et du collège

- Le pilote mobilise son école, son collège lors des 3 temps forts de l'année
- Informe les parents et les personnels
- Dans le cadre du pilotage pédagogique partagé assure, notamment dans les instances, le pilotage des actions notamment le volet pédagogique

La prise en charge des situations

- Le pilote notamment en collège un lien constant avec l'équipe ressource dans le suivi du traitement des situations prises en charge

La formation

- Le pilote suit les formations académiques pHARe
- Est en lien avec les superviseurs académiques

NON AU HARCÈLEMENT

www.nonauharcelement.education.gouv.fr